



**Règlement Financier saison 2023-2024**  
**Proposition faite à l'AG du CD86 le 07/09/2023-**  
**Adoptée en Comité Directeur le ~~24-08-23~~ 22 11 23 à POITIERS MDS**  
**Modifiée à l'AG Financière le 7 décembre 2023**  
**Modifications proposées en Rouge**

## **Les ressources**

**L'article 24 des statuts du Comité Départemental de la Vienne précise les ressources :**

### **Article 24 – Ressources**

Les ressources annuelles du Comité Départemental comprennent :

- 1 - le revenu de ses biens ;
- 2 - les cotisations et souscriptions de ses membres ;
- 3 - le produit des manifestations ;
- 4 - les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- 5 - les subventions de la F.F.R. ;
- 6 - le produit des libéralités dont l'emploi est décidé au cours de l'exercice ;
- 7 - les ressources créées à titre exceptionnel, s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- 8 - le produit des rétributions perçues pour services rendus ;
- 9 - les produits provenant du partenariat, du mécénat ou de cessions de droits ;
- 10 - toutes autres ressources permises par la loi.

### **1-Cotisation des membres (les clubs) saison 2023-2024 (art 24-alinéa 2)**

La cotisation des clubs est constituée d'une partie résultant du niveau de compétition de l'équipe la mieux classée dans la hiérarchie fédérale, et d'une partie calculée sur le nombre de licenciés du club (ou de la fusion de 2 clubs) au 30 juin de la saison N-1

<b>Niveau du club</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix Unitaire</b>
Club de Fédérale 2		<b>100,00 €</b>
Club de Fédérale 3		<b>70,00 €</b>
Club de Série Régionale 1		<b>60,00 €</b>
Club de série Régionale 2		<b>50,00 €</b>
Club de série Régionale 3		<b>40,00 €</b>
Ecole de Rugby et/ou Equipe Loisirs		<b>30,00 €</b>
Nombre de Licenciés fin de saison 2022-2023		<b>0,30 €</b>

## 2-Interventions Cadre Technique Rugby (art 24-alinéa 8)

L'intervention d'un cadre technique rémunéré du CD86 pour une action de sensibilisation, de découverte, d'initiation ou de perfectionnement à la pratique des rugbys fera l'objet d'une facturation après acceptation du devis validé selon la prestation demandée :

Interventions Cadre Technique Rugby	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1.Découverte et Initiation Rugby (séance d'1 heure ou moins)		<b>50,00</b>	0,00
1.Découverte et Initiation Rugby (1 à 2 heures consécutives)		<b>80,00</b>	0,00
1.Découverte et Initiation Rugby (2h à 3 h consécutives)		<b>100,00</b>	0,00
1. Découverte et Initiation Rugby (1 journée)		<b>150,00</b>	
2.Matériel nécessaire à l'activité	gratuit	0,00	
3-Frais de déplacement	inclus	0,00	
4-Installations (gymnase et/ou terrain)	mis à disposition par la structure		
5-Assurances des pratiquants	prise en charge par la structure demandeuse ou par les pratiquants		

## Les dépenses

### 3-Frais de déplacement

#### 3-1-Frais de déplacement pour le **FONCTIONNEMENT**

Le fonctionnement correspond aux réunions de Bureau, Comité Directeur, AG du CD86, réunion de commissions des membres élus, cooptés et bénévoles.

La visio conférence est à privilégier pour encourager les économies des temps de déplacement et les économies de carburant. **Dans ce cas il sera fait application de la déduction fiscale.**

La grille de calcul de la déduction fiscale (art 200 du CGI) est identique pour les bénévoles à celle des salariés demandant la prise en compte de leurs frais kilométriques professionnels dans leur déclaration de revenus.

**La déduction fiscale est à établir au 31 décembre de l'année en cours.**

Exemple avec un véhicule de 5 CV : Pour 5000km x 0,636= 3180€

Pour 10000 kms x 0.357+ 1395 = 4965€

**Pour les membres non imposables sur présentation de justificatifs, il sera fait application du barème kilométrique de la saison en cours (0.356 € pour 2023-24)**

#### 3-2-Frais de déplacement et de séjour pour les **MISSIONS du CD86**

Les frais de déplacements des membres élus du CD86, cooptés ou chargés de missions ne seront pris en compte uniquement suite à convocation expresse du :

Président – Secrétaire Général – Trésorier – Responsable d'une Commission du CD86.



## A. Frais de déplacements

Remboursement des frais de route au tarif de ~~0,324~~ **0.356** € par kilomètre parcouru, (réf : [viamichelin.com](http://viamichelin.com), itinéraire le plus rapide) **alignement sur la tarification de la Ligue**

**ou déduction fiscale (art 200 du CGI) dont la grille est identique pour les bénévoles à celle des salariés demandant la prise en compte de leurs frais kilométriques professionnels dans leur déclaration de revenus. La déduction fiscale est à établir au 31 décembre de l'année en cours.**

Exemple pour 2023 avec un véhicule de 5 CV : Pour 5000km x 0,636= 3180€

Pour 10000 kms x 0.357+ 1395 = 4965€

Ferroviaire - Avion : tarif le plus économique sur production des justificatifs joints à la convocation

Frais de séjour :

Restauration : 20 € par repas

Hébergement (petit déjeuner compris) : 65 € la nuitée

## B. Frais de séjour (au titre de l'Art. 617 du Règlement Financier FFR)

Ne seront pris en charge que les frais résultant d'une convocation ou d'un ordre de mission des membres autorisés du CD86 à l'exception du Président, qui ne répond pas forcément à une convocation ou ordre de mission.

## C-Frais de déplacement et de séjour d'une convocation LRNAR ou FFR

Seront pris en charge par ces dernières selon leurs barèmes applicables.

## 3-3- DISPOSITIONS FINANCIÈRES

### A-Modalités de remboursement

- Les demandes de remboursement doivent être déposées **auprès du Trésorier Général** dans les **30** jours qui suivent l'engagement des dépenses.

- Toutefois le remboursement des différents frais, ne sera effectué que sur présentation de la note de frais, accompagnée des justificatifs, dûment complétée et validée par le responsable de la mission, puis validée par le Trésorier Général ou le Président.

Sauf décision exceptionnelle de la Commission Financière, les frais non justifiés ne feront pas l'objet de remboursement.

### B-Documents à fournir à la première demande de remboursement de frais :

Photocopies :

- de la carte grise du véhicule utilisé pour les déplacements CD86

- de l'attestation d'assurance du véhicule utilisé pour les déplacements CD86

- du permis de conduire

RIB

**Tout membre d'une Commission engageant des dépenses devra obtenir l'accord préalable de l'Élu responsable de la commission, du Trésorier du CD86 ou du Président.**



## COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DE LA VIENNE



Cependant, et compte tenu de besoins en déplacements nécessités par l'organisation et le fonctionnement du CD86, le Responsable Financier aura à sa charge l'étude comparative des solutions les moins coûteuses. (déplacement groupé, covoiturage, etc...)

□ **Les visioconférences devront être utilisées le plus souvent possible pour limiter les déplacements. La crise sanitaire a montré l'efficacité de son utilisation.**

### 4- AIDE ET SOUTIEN AUX CLUBS

#### 4-1 EDR-Aide aux déplacements de l'EDR

##### M8-M10-M12

En complément des aides aux déplacements accordés par la FFR et par la LRNAR, le CD86 accorde une aide aux déplacements pour les EDR de la Vienne participant aux actions EDR initiées par le CD86 de **0.50€** par kilomètre et par niveau: (**M8 : 0.5€, M10 : 0.5€, M12 : 0.5€, donc un total possible de 1.5€ maximum par km parcouru pour l'EDR pour un même déplacement**).

La référence kilométrique est le site internet [viamichelin.com](http://viamichelin.com), itinéraire le plus rapide.

Le montant maximum de cette aide est plafonné à **2500€** pour l'ensemble des 3 catégories concernées. En cas de besoin le prorata pourra être appliqué.

##### M14G-M15F Challenge Fédéral

Prise en charge des IK (de 0.8€ du Km à concurrence du fonds de réserve) pour les équipes engagées en Challenge de Nouvelle Aquitaine Niveaux B et C et Jeu à X, Sauf : 1 Forfait Simple du collectif, non-participation à la Phase 3 épreuves NAQ.

Le montant maximum de cette aide est plafonné à **2500€** pour l'ensemble des 3 rassemblements concernés. En cas de besoin le prorata pourra être appliqué.

#### 4-2-EDR-Aide aux goûters de l'EDR

Le CD86 aide à l'accueil des EDR à hauteur de ~~0.4~~ **1.00 €** par enfant licencié présent sur les plateaux EDR coordonnés par le CD86, **sur présentation et remise au CD86 des feuilles de présence.**

Le montant maximum de cette aide est plafonné à **2000€** pour l'ensemble des 3 catégories concernées. En cas de besoin le prorata pourra être appliqué.

#### 4-3 Modalités de versement de l'aide

Cette aide pour les EDR sera calculée avec les fiches de présence de chaque journée remises en fin d'action au représentant départemental, et versée aux clubs en fin de saison

**Cette aide est soumise à la présence du club à la vie du CD86 (AG, Réunions des Présidents de clubs, Réunions des Coordos EDR).**

#### 4-3-Jeunes –M16G-M18/19G-M18F-Aide aux déplacements supplémentaires générés par les rassemblements

Le CD86 aide aux déplacements supplémentaires des entrainements générés par les rassemblements des équipes jeunes (M16-M18F-M19G) de la en Vienne qui sont inscrits dans les championnats de la Ligue. **Le tarif pris en compte sera le même que celui appliqué pour les élus et bénévoles (0.356€/km).**



## COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DE LA VIENNE



Le montant maximum de cette aide est plafonné à **7000 €** pour l'ensemble des 3 rassemblements concernés. En cas de besoin le prorata pourra être appliqué.

### 5-MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS d'IMPORTANCE ORGANISÉS PAR LE CD86 (plus de 150 jeunes)

Un règlement financier, spécifique à chaque manifestation ou événement particulier (Championnat Rugby à 5, Rugbypèdes, Fête des EDR, Journée Promotionnelle, Coupe du Monde 2023, etc...), sera soumis à l'approbation du Bureau Directeur (faisant partie intégrale du cahier des charges du dit événement). **Une aide d'un montant maximum de 1500€ est réservée pour la réalisation de ces manifestations.**

Un document spécifique fera mention récapitulative des entrées dans les stades pour les différentes rencontres sportives professionnelles et amateurs (Phase qualificative -phases finales - finales / ayant droit).

### 6-Tarification des ~~actions déléguées aux clubs~~ réceptions dans les clubs lors de stages, sélections, AG, Comités Directeurs, séances de Formation **initiées par le CD86 Rugby**

1. Accueil café		1,50
2. Accueil amélioré (café ou thé + viennoiserie + jus de fruit)		3,50
3. Réception simple (apéritif, jus de fruit, soda ou pression)		2,50
4. Repas sportif adulte (entrée, plat chaud garni, laitage ou fromage, fruit ou dessert, 1/4 vin et café)		13,80
5. Repas sportif jeune (entrée, plat chaud garni, laitage ou fromage, fruit ou dessert)		12,00
6. Goûter <del>ou reconstituant jeunes (eau, gâteau et fruit)</del> (pain, 20 grs de chocolat à croquer, fruit ou compote, eau plate servie dans la gourde individuelle)		2,30 <b>1.00</b>
7-Réception améliorée (Casse-croûte adulte et boisson)		5,00
8. Repas amélioré avec apéritif, vin et café (menu à préciser et prix maximum 20,00 euros)		20,00
9.Divers (à préciser)--Pack eau (6 x 1.5l)		1,50

### 7- FORMATION des brevets fédéraux

**La Ligue organise la Formation des Brevets Fédéraux pour les éducateurs dans le cadre de l'IREF (Institut Régional d'Education et de Formation) depuis le du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

**Le CD86 n'intervient plus pour ces formations, et leurs pré-requis (PCS1 ou Level1).**